

# BILAN



## Opération inter-services de contrôle des flux de transport routier de marchandises

**Jeudi 27 novembre 2025  
Aire du Tertre - RN19  
Commune de Lure (70)**

Dans un contexte où le marché européen des transports est particulièrement tendu, le contrôle des transports terrestres s'avère essentiel pour réguler les conditions de transport, les aspects économiques, la concurrence, et les conditions de travail des employés.

Animés par la volonté commune de travailler en coordination pour lutter contre les fraudes dans le secteur du transport routier, l'unité de contrôle des transports terrestres de la Haute-Saône (DREAL Bourgogne – Franche-Comté) et ses partenaires (Gendarmerie, Inspection du Travail, Métrologie, Préfecture, Police Aux Frontières et URSSAF notamment), organisent régulièrement des opérations conjointes de contrôle routier.

L'opération du jeudi 27 novembre 2025 qui s'est déroulée à Lure a mobilisé une trentaine d'agents de contrôle des services susvisés :

- 15 personnels motocyclistes de l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux (EDCF) ;
- 4 agents chargés du contrôle des transports terrestres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté ;
- 3 inspecteurs du travail dont :
- 2 chargés de contrôle en métrologie légale de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté ;
- 3 inspecteurs du recouvrement de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) de Franche-Comté ;
- 3 agents de la Police Aux Frontières (PAF) de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) du Doubs.

#### **Voici le bilan de cette opération :**

**70 véhicules ont été contrôlés, dont 45 ont été pesés.**

#### **Infractions relevées :**

- **40 contraventions pour surcharge concernant 16 véhicules distincts ;**
- **1 téléphone au volant ;**
- **1 pneu lisse ;**
- **1 refus d'obtempérer ;**
- **2 défauts de licence de transport ;**
- **2 délits de travail dissimulé (enquête en cours) ;**
- **3 défauts de document de décompte de la durée du travail (sanctions administratives) ;**
- **2 défauts de déclaration de détachement.**